



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Fermetures de classes en milieu rural

Question au Gouvernement n° 3762

Texte de la question

FERMETURES DE CLASSES EN MILIEU RURAL

M. le président. La parole est à Mme Agnès Thill.

Mme Agnès Thill. Au nom des membres du groupe UDI et indépendants, j'appelle votre attention, monsieur le ministre de l'éducation nationale, sur les fermetures de classes annoncées, notamment en milieu rural.

Plusieurs députés du groupe LR . Eh oui !

Mme Agnès Thill. À Énencourt-Léage, village de ma circonscription, l'école compte deux classes seulement : une de maternelle réunissant vingt-deux élèves appartenant aux trois niveaux, et une classe d'élémentaire avec les cinq niveaux – CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 – et trente-deux élèves.

M. Pierre Cordier. Elle a raison !

Mme Agnès Thill. Ce cas n'est pas rare : il se rencontre dans de nombreuses communes. Voilà à quoi conduisent les fermetures de classes en zone rurale, alors que, dans mon exemple, il faudrait au contraire ouvrir une classe pour avoir dix-huit élèves par classe. J'ai tourné les chiffres dans tous les sens ! Les fermetures ont d'autres conséquences redoutables – comme les fuites vers le privé et les enseignants non remplacés –, auxquelles s'ajoutent les restrictions prévues à l'instruction en famille, qui aboutiront à une augmentation du nombre d'élèves par classe.

M. Pierre Cordier. Eh oui !

Mme Agnès Thill. Certes les classes à niveaux multiples sont fantastiques et développent mille compétences, certes le professeur d'école est polyvalent, mais une classe de cinq niveaux et trente-deux élèves ne sert pas l'intérêt des élèves. Quant au tutorat, je vous assure qu'il a ses limites. La réussite scolaire est mise de côté, au profit d'une logique comptable ; on est loin du dédoublement, comme le disent les gens.

Nous avons donc entendu avec intérêt l'intervention au Sénat, le 3 février, de la secrétaire d'État chargée de l'éducation prioritaire, qui affirmait : « Depuis la rentrée de 2020, aucune fermeture de classe ne s'est faite dans les communes de moins de 5 000 habitants sans l'accord du maire. Il n'y a pas de raison que cela change. » À l'en croire, il n'y aurait donc pas de fermetures de classes dans les communes de moins de 5 000 habitants – je parle bien de classes, et non d'écoles. Monsieur le ministre, pouvez-vous nous confirmer cette affirmation officielle, qui réjouira les élus et les parents d'élèves ? (M. Grégory Labille applaudit.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports*. Nous sommes d'accord sur la nécessité de défendre l'école rurale, et c'est ce que nous faisons.

Plusieurs députés du groupe LR . Non !

M. Pierre Cordier. C'est faux !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre* . Toutefois, personne ne peut ignorer, en arrière-plan, la baisse démographique que connaît la France en général (*Exclamations sur les bancs du groupe LR*), les zones rurales en particulier. Nous devons tous la prendre en considération. Malgré cette baisse, nous avons continué à créer des postes dans le premier degré : il y a donc moins d'élèves – 200 000 environ depuis 2016 –, mais plus de professeurs – près de 7 500 postes ont été créés dans le même temps. Dans le département de l'Oise, que vous avez cité, 19 postes ont été créés, alors même que le nombre d'élèves ne connaît pas d'augmentation susceptible de justifier ce chiffre.

Cela étant, il est possible d'observer les situations au cas par cas, notamment l'exemple que vous avez évoqué : il n'est pas normal qu'une classe d'école primaire regroupe plus de trente enfants. Le comité technique spécial départemental se réunit cet après-midi,...

M. Pierre Cordier. Les conseils départementaux de l'éducation nationale sont des chambres d'enregistrement, vous le savez très bien : ils ne servent à rien !

M. Jean-Michel Blanquer, *ministre*donc toutes les affirmations énoncées aujourd'hui peuvent faire l'objet de modifications jusqu'au dernier jour avant la rentrée, car nous voulons être pragmatiques et ajuster les situations au fur et à mesure.

L'école rurale devrait susciter l'union nationale. Elle n'a jamais connu de politique aussi favorable que celle que nous menons, alors que le contexte n'a jamais été aussi difficile puisque la démographie est défavorable. Notre stratégie consiste à attirer les familles, grâce à la création de postes, ainsi qu'à une politique qualitative : il faut le répéter, l'école primaire rurale fait davantage réussir les enfants que l'école primaire en général. Le plan de relance participe également à cette politique, avec les mesures en faveur de la rénovation thermique ou de l'équipement numérique des écoles rurales, en soutien des collectivités locales. Donc oui, il y a des perspectives pour l'école rurale, et oui, nous travaillons au cas par cas pour éviter que les ouvertures ou fermetures de classes provoquent des situations aberrantes.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Thill](#)

Circonscription : Oise (2^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3762

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 février 2021](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du [10 février 2021](#)